



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 32027

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation du Sri Lanka, qui n'a cessé de se détériorer depuis avril 2002, en particulier sous l'escalade des attaques militaires contre les civils tamouls. Les Tamouls sont isolés dans des camps, car leurs maisons sont bombardées par l'armée qui voit dans la destruction de leur environnement un moyen pour les déraciner de leur propre territoire. Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, il lui demande si le Gouvernement français ne pourrait pas prendre de nouvelles initiatives, afin que la communauté internationale ne cautionne pas ces massacres par son mutisme et entame des négociations pour ramener la paix civile dans ce pays, dans un esprit de réconciliation nationale.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, les combats se sont depuis plusieurs semaines intensifiés dans le nord de l'île et des dizaines de milliers de personnes ont dû fuir leurs foyers. À la demande du gouvernement de Colombo, les agences des Nations unies et les organisations internationales ont elles-mêmes évacué ces zones. Au titre de la présidence du Conseil de l'Union européenne, la France s'est émue de cette situation et a publié une déclaration officielle appelant les parties au conflit à respecter les principes fondamentaux du droit international humanitaire et soulignant que, face aux déplacements massifs de population, il était nécessaire de préserver un accès humanitaire au bénéfice de ces populations. Parallèlement, le 24 septembre 2008, en marge de l'assemblée générale des Nations unies, une rencontre des représentants de l'Union européenne, des États-Unis, du Japon et de la Norvège a permis de dégager un large consensus sur l'évaluation de la situation au Sri Lanka. Au titre de la Présidence de Conseil de l'Union européenne, la France a rappelé nos préoccupations à propos des droits de l'Homme et du sort des populations civiles isolées par les combats dans le nord du pays et indiqué qu'il était de l'obligation du gouvernement sri lankais d'assurer la protection des civils et de subvenir à leurs besoins. En effet, seule une solution politique obtenue par la négociation permettra de trouver une issue acceptable pour l'ensemble des communautés de Sri Lanka et de mettre un terme au conflit. L'honorable parlementaire peut être certain que la France continuera de porter attention et vigilance, tant à titre bilatéral qu'au titre de la présidence de l'Union européenne, à l'évolution de la situation au Sri Lanka.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32027

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8488

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10164